

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} décembre 2015

OBJET

**Convention d'aide aux
organismes logeant à titre temporaire
des personnes défavorisées (A.L.T.)**

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°10**

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de la circulaire n°2003-72/UHC/IUH1/23 du 5 décembre 2003 relative à la programmation de l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées (ALT), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) met en place la programmation annuelle de cette aide, dans le cadre d'une enveloppe limitative de crédits.

Le montant plafond annuel pour l'année 2015 de l'aide financière accordée au C.C.A.S. d'Essey-lès-Nancy est fixé à **3958.32 euros** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, soit 329,86 euros par mois.

Le montant de l'aide est liquidé, chaque mois et à terme échu, par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base des justificatifs de mobilisation effective des capacités (baux, actes de propriété ou factures) qui lui sont transmis.

Le CCAS d'Essey-lès-Nancy s'engage à accueillir, dans les locaux dont il dispose, des personnes isolées ou des familles défavorisées qui :

- se trouvent sans domicile ou qui nécessitent un accueil temporaire,
- ne peuvent pas prétendre aux aides personnelles au logement,
- ne peuvent pas être accueillies en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

En contrepartie, le CCAS d'Essey-lès-Nancy perçoit, pendant la durée de la convention, l'aide dite « aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées » (A.L.T.) telle que prévue par l'article L 851-1 modifié du code de la sécurité sociale.

PROPOSITION

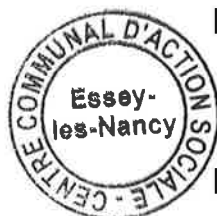
Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2015.

Pour extrait,



Le Président,

Michel Breuille
Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2015

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU C.C.A.S.**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Patricia LANZI, Véronique SAGET, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

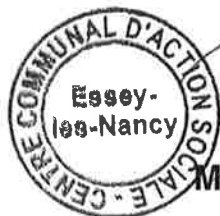
MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSES :

Mmes Stéphanie GEORG, Jacqueline BELLIER et Janine MARCHAL.
MM. Matthieu RIFF et Jean-Pierre BRANDELY.

Pour extrait,

Le Président,



Michel Breuille
Michel BREUILLE